

Les longs et pénibles voyages en pays difficile devinrent moins fréquents avec la venue de l'avion et la formation de la Division de l'air en 1937. Au début de la Seconde Guerre mondiale, l'Aviation royale canadienne absorba la presque totalité du personnel et du matériel de cette division qui n'en continua pas moins d'effectuer de nombreux vols dans le Nord en missions de police ou de défense jusqu'à sa réorganisation en 1946.

#### Services rendus au cours de la Seconde Guerre mondiale

La Gendarmerie royale du Canada a fourni en outre aux Forces armées une compagnie de prévôté qui devint une unité de la Première division canadienne de laquelle étaient tirés la plupart des officiers de prévôté affectés aux états-majors des diverses formations. En plus d'assurer la discipline, de veiller à la circulation et de recueillir des informations sur les mouvements des convois et le cantonnement des unités, ils furent mis à contribution dans les casernes de détention, les centres d'entraînement et les sections spéciales d'enquêtes. En collaboration avec le gouvernement militaire allié, ils aidèrent à réorganiser et à diriger les services de police civile, d'incendie et de protection civile dans les pays occupés.

Une des principales tâches de la Gendarmerie au cours de cette période critique consistait à protéger les industries essentielles et à mettre en oeuvre des mesures de protection contre le sabotage. La Gendarmerie royale du Canada a non seulement traqué les réfractaires et les déserteurs, mais elle a dirigé le contre-espionnage avec un tel succès que les autorités furent en mesure d'annoncer en 1945 que l'activité subversive avait été presque entièrement désorganisée par la prompte arrestation des éléments hostiles. Pour s'acquitter des énormes responsabilités qui lui étaient confiées, la Gendarmerie dut recourir à l'improvisation. Avec l'aide d'un personnel recruté à cette fin, elle organisa la garde des points vulnérables et veilla à l'application des mesures de guerre.

Après les hostilités, on réorganisa les Divisions de l'air et de la marine de la GRC. La Division de l'air compte maintenant 22 avions, y compris plusieurs ADAC. Postés dans 16 bases au Canada, les membres de cette division parcourent plus de deux millions de milles aériens par année dans le cadre de missions policières.

Trente-trois patrouilleurs de la GRC veillent à l'application des lois dans les eaux territoriales du Canada sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique et dans les eaux intérieures. Plus de 300 embarcations plus petites patrouillent les voies de navigation de moindre importance.

En assumant les fonctions de police provinciale en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve en 1950, la juridiction de la GRC prit un aspect vraiment national. Bien que le caractère de la Gendarmerie ait assurément changé profondément en 100 ans, la GRC a toutefois conservé, grâce à ses détachements très reculés et éparpillés dans le Nord, une bonne part de son attrait d'antan.